

JANVIER & FÉVRIER 2012 : ELECTION DES DÉLÉGUÉS

POUR UNE MUTUELLE TOUJOURS PLUS DYNAMIQUE

TOUS AUX URNES !

DÉVELOPPEMENT

L'agence du Marin est opérationnelle



COMMUNICATION :

UN SITE INTERNET ENTIÈREMENT RÉNOVÉ



**UN IMPÔT
SUR NOTRE SANTÉ ?
C'EST NON !**

Les mutuelles se mobilisent contre la nouvelle ponction du Gouvernement

SANTÉ

L'hypertension artérielle sévère ne sera plus remboursée à 100 %



Tous aux urnes !

Du 14 janvier au 29 février 2012, tous les adhérents de la Mutuelle Mare-Gaillard seront appelés à voter, section après section, pour élire leurs délégués.

Dans la dernière édition de ce journal, j'ai insisté sur l'indispensable rajeunissement de nos délégués.

A quelques semaines du début du scrutin, je voudrais cette fois lancer un appel solennel à l'ensemble des adhérents de notre mutuelle.

Cet appel tient en un mot : votez !

- *Votez pour affirmer le caractère démocratique de notre organisme.*
- *Votez pour soutenir l'oeuvre de solidarité et de générosité héritée de nos prédécesseurs.*
- *Votez pour maintenir une indispensable proximité entre vos représentants à la gouvernance de la mutuelle et les adhérents de base.*
- *Votez pour nous aider à relever les défis que posent au monde mutualiste les évolutions de la société.*

Vous trouverez dans ce journal le calendrier détaillé de l'organisation du scrutin, section par section. Je vous demande de noter soigneusement le jour, l'heure et le lieu qui vous concerne directement et de vous rendre aux urnes le moment venu. L'élection des délégués, je vous le rappelle, est la première étape d'un processus démocratique qui permettra à votre mutuelle de désigner successivement ses délégués, puis son conseil d'administration, son bureau et son président. C'est un temps fort essentiel de votre mutuelle qui n'intervient que tous les six ans.

Alors, pour ce premier trimestre 2012, un seul mot d'ordre : tous aux urnes !

Et puisque nous sommes dans la période des voeux, permettez-moi de vous souhaiter, ainsi qu'à ceux qui vous sont chers, mes meilleurs voeux de prospérité et de santé.

Bonne année 2012 !

Le Président, Maurille Serge Chicot

EDITO

ELECTION DES DÉLÉGUÉS :

L'ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS EN 2012

Chacun son tour

Du 14 janvier au 29 février 2012, des scrutins seront organisés pour chaque section de la Mutuelle Mare-Gaillard, les unes après les autres, dans le cadre d'assemblées générales électives, en fonction du calendrier qui est présenté sur la page suivante.

Les statuts de la Mutuelle Mare-Gaillard prévoient qu'un délégué représente 500 adhérents. Par ailleurs, il a été institué une représentation par répartition géographique sur l'ensemble de l'Archipel Guadeloupéen, la Martinique et la Guyane, en créant 10 sections de vote. Plusieurs jours avant le scrutin qui vous concerne, vous serez informé par courrier de la date, de l'heure et du lieu où vous devrez vous rendre pour élire votre délégué. Des communiqués seront également diffusés dans les médias.

LES RÈGLES DU SCRUTIN

- Les listes de candidatures doivent parvenir 72 heures au moins avant le jour du scrutin à la Direction Générale de la Mutuelle.
- Chaque bulletin ne doit pas porter plus de noms de candidats que de postes à pourvoir.
- Les élections des délégués à l'assemblée générale ont lieu à bulletins secrets, suivant le mode de scrutin de liste sans panachage en assemblée générale de section et par correspondance ou procuration pour les membres empêchés.
- L'élection est acquise à la majorité relative des suffrages exprimés sans considération de quorum.
- Au cas où plusieurs listes obtiendraient le même nombre de voix, l'élection est acquise à la moyenne d'âge la plus élevée.

Le dimanche 18 mars 2012, les délégués issus de ces scrutins se réuniront en assemblée générale au siège de la Mutuelle pour élire le Conseil d'Administration qui va gérer votre mutuelle au cours des six prochaines années.



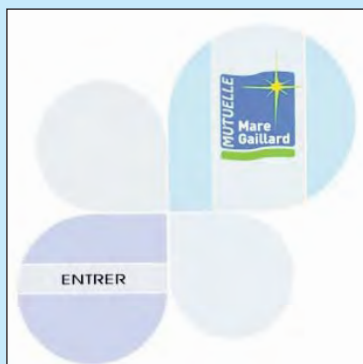
COMMENT VOTER ? OÙ VOTER ? QUAND VOTER ?

NUMERO DE LA SECTION	SECTIONS	NOMBRE D'INSCRIT	NOMBRE DE POSTE A POURVOIR	DATE DES ELECTIONS	LIEU DES ELECTIONS
2	Abymes <i>Abymes et Morne-À-L'Eau</i>	9 226	19	14 janvier 2012	Salle Gabriel Lisette Section Bernard 97190 LE GOSIER 0590 85 91 36 - 0590 85 80 23
1	Gosier <i>Gosier, Sainte-Anne, et Pointe-à-Pitre</i>	9 382	19	15 janvier 2012	Salle Gabriel Lisette Section Bernard 97190 LE GOSIER 0590 85 91 36 - 0590 85 80 23
4	Anse-Bertrand <i>Anse-Bertrand, Port-Louis, Petit-Canal</i>	3 861	8	21 janvier 2012	Anse-Bertrand Salle de délibération de la Mairie Avenue Chaeik anta Diop 97121 ANSE-BERTRAND 0690 31 07 03 - 0590 89 43 39
6	Basse-Terre <i>Basse-Terre, Baillif, Saint-Claude, Gourbeyre, Vieux-Fort, Bouillante et Vieux-Habitants</i>	6 049	13	22 janvier 2012	Basse-Terre L'Auditorium Bld Félix Eboué 0590 80 56 50 - 0590 81 78 57
5	Capesterre Belle-Eau <i>Capesterre Belle-Eau, Trois-Rivières, Goyave et Petit-Bourg</i>	6 776	14	28 janvier 2012	Capesterre Belle-Eau Salle Cinéma Majestic Rue Schoelcher 0590 86 35 89 - 0590 86 95 46
3	Moule <i>Moule et Saint-François</i>	5 315	11	29 janvier 2012	Moule La Médiathèque du Moule Salle «ex-comptabilité» 43, rue St-Jean 0590 23 09 30 - 0590 23 68 73
8	Marie-Galante <i>Grand-Bourg, Saint-Louis et Capesterre</i>	2 630	6	4 février 2012	Grand-Bourg Salle de délibération de la Mairie 0590 97 90 08 - 0590 97 76 59
10	Ducos <i>Ducos, Fort-de-France et Saint-Pierre</i>	6 056	13	11 février 2012	Mutuelle Mare-Gaillard «Salle Siméon Dufresne» 1, rue Toussaint louverture 97224 DUCOS 0590 85 91 36 - 0590 85 80 23
7	Sainte-Rose <i>Sainte-Rose, Lamentin, Baie-Mahault, Deshaies</i>	8 155	17	25 février 2012	Sainte-Rose Salle Beauperthuy Derrière la Mairie 0590 68 17 82 - 0590 68 61 68
9	Section des Iles <i>Saint-Martin, Saint-Barthélemy, Désirade, Terre de Bas, et Terre de Haut</i>	2 487	5	du 14 au 29 février 2012	Vote par correspondance
TOTAL GENERAL		59 937	125		

COMMUNICATION : www.maregaillard.com

Un site internet entièrement rénové

Les nouvelles technologies de l'information et de la communication évoluent en permanence et rapidement. Notre site, créé il y a quelques années, avait donc vieilli et ne répondait plus à vos attentes. Nous avons décidé de le rénover entièrement. Nous avons souhaité améliorer la circulation dans l'information mais aussi l'enrichir de nouvelles rubriques



De l'ancien site...

La page d'accueil ne permettait pas une circulation immédiate dans l'information. Inacceptable pour un internaute en 2011 !

...au nouveau site :

la transformation est radicale ! Le nouveau site est plus attrayant, plus riche et plus facile d'accès avec une mise en page claire.

En haut :

4 grandes rubriques :

- Ma mutuelle
- Nos offres
- Infos pratiques
- Contacts

vous orientent vers le type d'information qui vous intéresse. Ainsi, la rubrique «Nos offres» sera sans doute l'une des plus visitées par les internautes qui ne sont pas encore des adhérents de Mare-Gaillard.

A gauche :

ce qui bouge à Mare-Gaillard : notre actualité et notre agenda, deux rubriques qui vous permettent de vous tenir informés.

A droite :

des rubriques plus spécialisées.



Nouvelle rubrique : l'agenda

journées portes ouvertes, assemblées générales... tous les rendez-vous que vous propose votre mutuelle sont regroupés dans la nouvelle rubrique «Agenda»

Les conseil santé sont toujours là :

C'est l'une des rubriques les plus consultées. Elle reste accessible dès la page d'accueil.

Войне Аннэе

2012



Bon lanné
Happy new year
Ein gutes neues Jahr
Feliz año nuevo
Felice anno nuovo
Feliz ano novo

www.maregaillard.com

 N° Vert 0 800 899 890

Appel gratuit à partir d'un poste fixe

Le Président,
Le Conseil d'Administration,
Le Directeur Général
et le Personnel de la
Mutuelle Mare-Gaillard,
Vous souhaitent
une excellente année 2012.



Mutuelle soumise aux dispositions
du livre II du Code de la Mutualité.

15 AGENCES AUX ANTILLES-GUYANE

RÉTROSPECTIVE : LES TEMPS FORTS DE 2011

- 17 avril 2011 : Assemblée Générale



- Juin 2011: Mémorial Eloi Forstin
- Rentrée 2011: délocalisation de l'agence de Saint-Martin
- 3 octobre 2011 : ouverture de l'agence du Marin en Martinique



- Adhésion au groupe Harmonie Mutuelles



- Décembre 2011 : refonte du site internet



DÉVELOPPEMENT

L'agence du Marin est opérationnelle



La Mutuelle Mare-Gaillard possède désormais une agence dans la ville du Marin, en Martinique. Cette nouvelle agence a ouvert ses portes au mois d'octobre. C'est la 15ème agence de la Mutuelle Mare-Gaillard aux Antilles-Guyane et la quatrième en Martinique après

celles de Ducos, Fort-de France et Saint-Pierre. La Mutuelle Mare-Gaillard renforce ainsi son maillage du territoire martiniquais pour être toujours plus proche de ses adhérents et leur offrir un service de qualité.

NOS ADHÉRENTS TÉMOIGNENT

Mlle BÉATRICE SAINTE-FOIE

ADHÉRENTE DE LA GUYANE

«Toutes les conditions étaient réunies pour que j'adhère à la Mutuelle Mare-Gaillard»

«J'ai adhéré à la Mutuelle Mare-Gaillard au début de l'année 2011. J'ai souscrit une complémentaire santé pour mon bébé de 15 mois et moi-même. J'avais pris la décision de changer de mutuelle car la précédente était située en Métropole. Pour moi, c'est important de bénéficier d'une bonne couverture pour sa santé. J'ai choisi la Mutuelle Mare-Gaillard en Guyane parce que mon compagnon était déjà adhérent de cette mutuelle. Je me suis donc rendue à l'agence de Cayenne. J'ai été bien accueillie et

on m'a donné des explications claires, bref, toutes les conditions étaient réunies pour que j'adhère et les prix m'ont semblé intéressants. J'ai déjà utilisé ma complémentaire santé pour des remboursements de soins et de médicaments. Il y a eu un souci au départ puisque certains remboursements ont été effectués avec du retard parce que celui qui s'en occupait était parti en congé et que son remplaçant n'avait pas fait le nécessaire. Je suppose que c'est une erreur de jeunesse puisque l'agence de Cayenne est récente !».

UN IMPÔT
SUR NOTRE SANTÉ ?
C'EST NON !

LES MUTUELLES SE MOBILISENT CONTRE LA NOUVELLE PONCTION DU GOUVERNEMENT

Une mutuelle n'est pas un signe extérieur de richesse !

Les mutuelles adhérentes à la Mutualité Française lancent une pétition pour obtenir du gouvernement le retrait de la taxe sur les contrats santé solidaires et responsables.

Ce nouvel impôt injuste dégrade l'accès aux soins et la protection sociale des Français.

Non à la dégradation de l'accès aux soins.

Le gouvernement a décidé de doubler la taxe sur les contrats santé solidaires et responsables !

Les mutuelles sont des organismes à but non lucratif. Tout l'argent des cotisations de leurs adhérents est consacré à l'organisation de leur protection sociale. Elles ne versent pas de dividendes à des actionnaires. Taxer les mutuelles, c'est taxer 38 millions de Français, c'est créer un nouvel impôt sur la santé.

C'est dangereux : de plus en plus de nos concitoyens renoncent aux soins pour des raisons financières. Ce nouvel impôt a pour effet implacable de dégrader ou d'empêcher l'accès aux soins.

C'est injuste : alors que le taux de remboursement par la Sécurité Sociale des soins de ville (médecine générale, optique, dentaire...) est

descendu à 55%, avoir une mutuelle est aujourd'hui essentiel pour chaque foyer.

Une mutuelle n'est ni un privilège, ni un signe extérieur de richesse.

Les signataires de cette pétition demandent au gouvernement de renoncer à affaiblir encore une fois la protection sociale des Français et de renoncer à l'impôt sur la santé.

Pour signer la pétition, vous pouvez :

- aller sur le site :

www.mutualite.fr/Petition

- vous rendre dans une agence Mare-Gaillard

SANTÉ

L'hypertension artérielle sévère ne sera plus remboursée à 100 %

Jusqu'à présent, la forme la plus sévère de cette maladie était remboursée à 100 % par la Sécurité Sociale. Ce ne sera plus le cas. Le Gouvernement a, en effet, décidé par décret, de supprimer l'hypertension artérielle sévère de la liste des affections de longue durée (ALD) prises en charge à 100 % par l'assurance maladie obligatoire (décret n° 2011- 726 du 24 juin 2011). Cette suppression sera sans incidence sur les exonérations en cours, jusqu'au terme de leur durée de validité. Ce texte est complété par un autre décret qui prévoit que les assurés déjà pris en charge à 100 % pour hypertension artérielle sévère continueront de bénéficier de ce régime. Seuls les nouveaux patients sont donc concernés.

Pour les Antilles-Guyane, c'est une très mauvaise nouvelle, puisque l'hypertension artérielle (HTA) est une maladie très répandue dans nos trois départements. Ainsi, selon une étude effectuée en Guadeloupe en 2008 (étude Consant), la fréquence de l'hypertension artérielle est de 33 % chez les hommes et 37 % chez les femmes. Elle augmente en fonction de l'âge et atteint respectivement 61 et 74 % chez les hommes et femmes de 65 - 74 ans.

72 % de femmes et 47 % d'hommes se déclarant hypertendus utilisent un traitement hypotenseur. En Martinique, l'agence régionale de santé (ARS) estime qu'un Martiniquais sur cinq est touché et plus d'un sur deux à partir de 60 ans !

LES PROFESSIONNELS DE SANTÉ INQUIETS

Les professionnels de la santé des Antilles et de la Guyane ont exprimé leur inquiétude après la publication de ce décret, à l'image du Réseau HTA-GWAD et du Collège de Cardiologie de la Guadeloupe qui ont publié un communiqué de presse dont voici un extrait : « L'application de ce décret entraînerait des conséquences défavorables pour les hypertendus et sur la santé de la population:

- une augmentation du nombre de sujets présentant des complications de l'HTA (AVC, maladie coronaire, insuffisance cardiaque, insuffisance rénale et démences) par une absence de prise en charge de l'HTA du fait du coût des soins rendus inaccessibles chez les individus les plus fragiles car le plus souvent âgés,
- une aggravation de l'inégalité de l'accès aux soins des plus démunis, en reportant la dépense sur les assurances complémentaires, auxquelles nombre de patients à revenu modeste n'ont déjà plus accès,
- une incohérence avec les recommandations du «plan de lutte contre les AVC 2010- 2014» décidées par le ministère de la santé et des sports comme action prioritaire de santé publique».



Une protection efficace pour tous...



LA COMPLÉMENTAIRE SANTÉ

La Mutuelle Mare-Gaillard propose aux particuliers une gamme complète de garanties complémentaire santé. La complémentaire santé «spécial entreprise» a été étudiée pour répondre aux besoins collectifs de couverture sociale des salariés d'une même société.



LA PROTECTION HOSPITALIÈRE

Elle assure à son bénéficiaire des revenus journaliers en cas d'hospitalisation. L'adhérent détermine lui-même la qualité de sa protection hospitalière parmi les trois niveaux d'indemnité que lui propose la mutuelle.

L'ALLOCATION DÉCÈS

C'est la plus ancienne des prestations proposées par la mutuelle. Grâce au capital versé à la famille de l'adhérent, ce dernier a l'assurance de pouvoir bénéficier le moment venu des funérailles dignes en toute circonstance.



LES GARANTIES PRÉVOYANCE

ENTREPRISES

- **Prévalis** : Cette prestation garantit à l'adhérent un revenu en cas d'arrêt de travail provisoire ou définitif. S'il s'agit d'un décès, un capital sera versé à ses proches. Elle couvre également les risques liés à l'invalidité et à l'incapacité. Elle permet aussi à l'adhérent de mettre sa famille à l'abri des conséquences financières d'un décès prématuré ou d'une perte totale et irréversible d'autonomie.

ENTREPRISES

- **Equilibre / Energie / Profil** : Garantir une couverture de prévoyance complémentaire à adhésion obligatoire par la mise en oeuvre des garanties (en fonction de la garantie choisie) suivantes : incapacité temporaire totale, invalidité, incapacité professionnelle. Décès (obsèques, doublement accident, rente éducation, rente conjoint).
- **Indépendance service** : Grâce à ce nouveau contrat de prévoyance, l'adhérent bénéficie d'une rente pouvant aller de 300 à 2 000 euros par mois et de services personnalisés s'il devient dépendant.
- **Livret d'épargne** : Cette garantie permet de se constituer par versements périodiques à partir de 30 euros, une épargne en toute sécurité, simplicité et souplesse.



LES SERVICES À LA PERSONNE

- Aide-ménagère
- Cure thermale
- Télé assistance
- Soutien scolaire (Domicours)



ABYMES

C. Commercial Steel Shopping
local n°8-Boisripeaux - 97139 ABYMES
Tél. : 0590 208 047
Fax : 0590 202 751

ANSE-BERTRAND

Rue Gratien Candace
97121 ANSE-BERTRAND
Tél. : 0590 221 075 - Fax : 0590 226 416

BASSE-TERRE

34, rue Baudot - 97100 BASSE-TERRE
Tél. : 0590 812 621 - Fax : 0590 410 177

CAPESTERRE BELLE-EAU

42, rue de la Liberté - 97130 CAPESTERRE BELLE-EAU
Tél. : 0590 863 164 - Fax : 0590 819 709

CAYENNE (Guyane)

1, place Victor Schoelcher - 97300 Cayenne
Tél. : 0594 251 131 - Fax : 0594 306 211

DUCOS (Martinique)

1, rue Toussaint Louverture - 97224 Ducos - Martinique
Tél. : 0596 561 347 - Fax : 0596 771 744

FORT-DE-FRANCE (Martinique)

Angle 46, Avenue Jean Jaurès et
39, rue Alexandre Trissot - 97200 Fort de France
Tél. : 0596 555 187 - Fax 0596 554 250

GOSIER

Section Bernard - 97190 LE GOSIER
Tél. : 0590 859 136 - Fax : 0590 858 023

GRAND-BOURG

49, rue du Docteur Félix Selbonne
97112 GRAND-BOURG
Tél. : 0590 979 893 - Fax : 0590 971 455

MARIN (Martinique)

Quartier Mont Gérald
97290 LE MARIN
Tél. : 0596 626 058 - Fax 0596 628 791

MOULE

70, Boulevard Rougé - 97160 LE MOULE
Tél. : 0590 235 411 - Fax : 0590 887 014

SAINT-FRANÇOIS

Rue Egalité - 97118 SAINT-FRANÇOIS
Tél. : 0590 886 401 - Fax : 0590 900 079

SAINT-MARTIN

8, rue Saint-James - Marigot
97150 SAINT-MARTIN
Tél. : 0590 871 006 - Fax : 0590 871 048

SAINT-PIERRE (Martinique)

79 rue Bouillé - 97250 Saint-Pierre
Tél. : 0596 524 975 - Fax : 0596 524 976

SAINTE-ROSE

Circonvallation - 97115 SAINTE-ROSE
Tél. : 0590 287 059 - Fax : 0590 280 511

www.maregaillard.com

N° Vert 0 800 899 890*

Pour bien profiter de la vie !